AR Prefecture

082-268201050-20241015-DELIB1

Reçu le 18/10/2024 Publié le \$\text{PBMP1024}\$

TARNETGARONNE

ARRONDISSEMENT DE MONTAUBAN

Mairie 82130 LAFRANCAISE

Centre Communal d'Action Sociale de Lafrançaise

Délibération n ° 1

Objet : Information décision

Date de convocation

8 octobre 2024

Date d'affichage

8 octobre 2024

Nombre de membres en exercice :

17

Nombre de présents : 9

Nombre de votants:

10

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt quatre Le 15 octobre à 18 h 30

Le Conseil d'Administration, dûment convoqué s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Thierry DELBREIL

Etaient présents: M. Thierry DELBREIL, Mme Colette VERDOUX, M. Alain BELLICCHI, Mme Véronique PATERNE, Mme Marie-Laurence PUJOL, Mme Pauline SEILHAN, Mme Josiane BYL, Mme Ida PANTAROTTO, Mme Christine VANCAUTER membres en exercice.

Procuration: M. Fernand MORA a donné procuration à M. Thierry DELBREIL

Absents Excusés: M. Jean-Pierre ANGLAS, Mme Anne BENAICHE, Mme Emmanuelle ANTICH, Mme Nicole ROUMAT, M. Pierrick THOMAS, Mme Monique GAYET, M. Bruno PEGAS.

Mme Colette VERDOUX a été élue secrétaire de séance.

Monsieur le Président informe le Conseil d'Administration des décisions prises conformément au décret n° 2004-1136 et notamment son article R.123.21 et la délibération n° 5 du 29 juin 2020 et la délibération n°11 du 8 avril 2022 :

Numéro 2-2024

 D'acquérir un véhicule neuf pour le portage de repas auprès du garage Froid et Service Aquitaine à Estillac pour un montant de 39 500 €ht

Le Conseil d'Administration prend acte de la décision ci-dessus

-ADOPTEE-

Le Président

DELBREIL

La Secrétaire de séance

Colette / VERDOUX